



DOSSIER D'INSCRIPTION

www.chevignyhandball.fr

Gymnase Eric Chenevoy
Place de Coubertin
21800 - Chevigny St Sauveur

Mode d'emploi pour les renouvellements

Pour notre nouvelle saison 2018-2019, le lien informatique pour les renouvellements des licences vous sera envoyé dans les prochains jours. Chaque licencié peut être autonome pour remplir sa licence.

Nouvelle procédure 2018-2019 concernant les documents médicaux :

- Si le certificat médical fourni pour la saison 2017-2018 a été établi avant le 01/06/2016, alors un nouveau certificat est à produire pour la saison 2018-2019.
- Si le certificat médical de la saison 2017-2018 a été établi après le 01/06/2016, alors celui-ci reste valable et le licencié pratiquant doit fournir un questionnaire de santé,

Complétez ou vérifiez toutes les informations du formulaire puis joignez votre certificat médical numérisé dans les champs prévus à cet effet (**ATTENTION : tampon du médecin obligatoire**) ou le questionnaire de santé ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs. (**Pensez à demander à votre médecin, un certificat pour la Chevignoise (course à pied qui a lieu au mois de novembre)**)

Vous pouvez numériser vos documents à l'aide d'un scanner ou tout simplement d'un appareil photo.

S'il manque une pièce à votre licence pour la compléter, vous pouvez sauvegarder les données déjà saisies et finaliser votre licence plus tard.

Une fois votre licence finalisée, vous devez remettre au secrétariat du club la fiche de renseignements, l'autorisation parentale, le certificat médical tamponné par le médecin ou le questionnaire de santé et :

- **Joindre obligatoirement le paiement de la cotisation**

- **Par chèque** à l'ordre du Chevigny Saint Sauveur Handball : règlement possible en 2, 3, 4 fois. Faire le nombre de chèques nécessaires en notant la date d'encaissement souhaitée au dos.

Merci de noter que l'encaissement maximum du dernier règlement de votre licence se fera le 31/12/18.

- **Par coupon sport**, le club effectuera la demande des coupons sport pour les enfants bénéficiaires (Pièces à fournir : attestation de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), ou attestation de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou attestation de l'allocation d'éducation de l'enfant Handicapé (AEEH)

Pour 2018/2019, sont concernés les enfants nés entre **le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2007**.

Attention, vous devrez obligatoirement joindre à votre dossier, **un chèque du montant total de la licence** qui servira de caution et sera non-encaissé. Il vous sera rendu au moment de la remise des coupons sport et du règlement de la somme restant à votre charge si besoin. **Les pièces à fournir pour les coupons sport devront être obligatoirement remis au plus tard le 31/12/2018.**

- **Aide aux temps libre** (CAF) Imprimé de la CAF à nous fournir (Avec chèque de caution)
+ la différence en chèque(s) ou espèces.
- **Par chèques vacances**
- **Pensez à vous renseigner auprès de votre commune (Mairie) des aides aux loisirs qu'elles accordent.**

Le secrétariat validera ensuite votre licence dès réception de ces documents.

Si vous ne maîtriser par le renouvellement de votre licence par informatique, et/ou si vous avez besoin d'information complémentaire, n'hésitez pas à appeler au 03.80.51.57.70 ou venir au bureau du COSEC.

Heures d'ouvertures

Le lundi et vendredi de 09 h à 13 h
Le mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 18 h